

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2356**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Restructuration du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune - Lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2356**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Restructuration du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune - Lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'opération objet de la présente décision porte sur la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau situé à Tassin la Demi Lune.

Cette restructuration vise essentiellement une mise aux normes techniques, thermiques et d'accessibilité de ce collège. Elle vise également la réorganisation fonctionnelle de cet établissement sur les 7 700 mètres carrés des locaux d'enseignement et de la demi-pension pour un effectif cible de 750 élèves. En outre, les espaces extérieurs doivent être réaménagés avec un nouvel accès logistique, un stationnement dédié et la reconfiguration de la cour principale avec création de préaux.

L'opération est composée de 14 lots :

- lot n° 1 : gros œuvre,
- lot n° 2 : désamiantage - déconstruction,
- lot n° 3 : voiries et réseaux divers (VRD) - espaces verts,
- lot n° 4 : façades,
- lot n° 5 : couverture - étanchéité,
- lot n° 6 : métallerie - charpente,
- lot n° 7 : menuiseries extérieures,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures,
- lot n° 9 : plâtrerie - peinture - faux-plafonds,
- lot n° 10 : revêtements de sols,
- lot n° 11 : électricité,
- lot n° 12 : chauffage - ventilation - climatisation (CVC) - plomberie,
- lot n° 13 : ascenseur,
- lot n° 14 : paillasses.

La présente décision concerne les marchés de travaux des lots n° 1 "gros œuvre", n° 2 "désamiantage - déconstruction", n° 3 "voiries et réseaux divers (VRD) - espaces verts", n° 4 "façades", n° 6 "métallerie - charpente", n° 7 "menuiseries extérieures", n° 8 "menuiseries intérieures", n° 9 "plâtrerie - peinture - faux-plafonds", n° 10 "revêtements de sols", n° 11 "électricité" et n° 12 "chauffage - ventilation - climatisation (CVC) - plomberie".

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés, relatif à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune.

Les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 mars 2018, a choisi pour les différents lots, celles des entreprises et/ou des groupements d'entreprises suivant(e)s :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	gros œuvre	Ellipse	950 257,32	1 140 308,78
2	désamiantage - déconstruction	Valgo	767 543	921 051,60
3	voiries - réseaux - divers (VRD) - espaces verts	Groupement Segex/Segex travaux et services/Tarvel	1 157 611,07	1 389 133,28
4	façades	Bonglet	742 889,05	891 466,86
6	métallerie - charpente	Socam	312 966	375 559,20
7	menuiseries extérieures	CPB	797 538	957 045,60
8	menuiseries intérieures	Pierre Giraud	386 359,78	463 631,74
9	plâtrerie - peinture - faux-plafonds	Aubonnet et fils	683 531,13	820 237,36
10	revêtements de sols	Groupement Aubonnet et fils/ SNC	391 416,40	469 699,68
11	électricité	Reverchon électricité	671 590,00	805 908
12	Chauffage - ventilation - climatisation (CVC) - plomberie	SKL	593 598,55	712 318,26

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou les groupements d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1 : gros œuvre ; entreprise Ellipse, pour un montant de 950 257,32 € HT, soit 1 140 308,78 € TTC,
- lot n° 2 : désamiantage - déconstruction ; entreprise Valgo, pour un montant de 767 543 € HT, soit 921 051,60 € TTC,
- lot n° 3 : voiries et réseaux divers (VRD) - espaces verts ; groupement d'entreprises Segex / Segex travaux et services / Tarvel, pour un montant de 1 157 611,07 € HT, soit 1 389 133,28 € TTC,
- lot n° 4 : façades ; entreprise Bonglet, pour un montant de 742 889,05 € HT, soit 891 466,86 € TTC,
- lot n° 6 : métallerie - charpente ; entreprise Socam, pour un montant de 312 966 € HT, soit 375 559,20 € TTC,
- lot n° 7 : menuiseries extérieures ; entreprise CPB, pour un montant de 797 538 € HT, soit 957 045,60 € TTC,

- lot n° 8 : menuiseries intérieures ; entreprise Pierre Giraud, pour un montant de 386 359,78 € HT, soit 463 631,74 € TTC,

- lot n° 9 : plâtrerie - peinture - faux-plafonds ; entreprise Aubonnet et fils, pour un montant de 683 531,13 € HT, soit 820 237,36 € TTC,

- lot n° 10 : revêtements de sols ; groupement d'entreprises Aubonnet et fils / SNC, pour un montant de 391 416,40 € HT, soit 469 699,68 € TTC,

- lot n° 11 : électricité ; entreprise Reverchon électricité, pour un montant de 671 590 € HT, soit 805 908 € TTC,

- lot n° 12 : chauffage - ventilation - climatisation (CVC) - plomberie ; entreprise SKL, pour un montant de 593 598,55 € HT, soit 712 318,26 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation, individualisée sur l'opération n° 0P34O3354A le 19 septembre 2016, pour un montant de 12 524 789 € TTC, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 600 000 € en 2018,

- 4 725 842,58 € en 2019,

- 6 007 204,40 € en 2020.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 231312 - fonction 221, pour un montant de 8 942 760,36 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.